



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION INFLUENCEUR

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation Influenceur (ci-après dénommées les « **CGU** ») régissent votre navigation sur le site Internet www.voo.paris et votre utilisation de la plateforme proposée sur ce site **en tant que nano influenceur**.

Le service VOÔ est proposé par la société VERY GOOD MOMENT, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN 751 722 216, dont le siège social est situé au 11, avenue Parmentier à Paris (75011).

Par conséquent, les présentes CGU constituent un contrat entre vous-même et la société WOÔ.

En naviguant sur le site et en utilisant la plateforme, vous êtes réputé(e) accepter sans réserve les CGU, et vous ne pourrez en aucun cas vous prévaloir d'un quelconque défaut de connaissance ou d'acceptation de ces dernières.

Vous êtes également tenu(e) de confirmer explicitement votre acceptation sans réserve des CGU au moment de votre inscription sur la plateforme en tant que macro influenceur.

PARTIE 1 : DÉFINITIONS ET NAVIGATION

1. Définitions

Au sein des présentes CGU, les termes et expressions ci-dessous auront les définitions suivantes :

- « **Ambassadeur** » : tout Participant ayant été sélectionné afin de participer à l'Event.
- « **Box** » : le colis envoyé à l'Ambassadeur par voie postale, contenant un ensemble de produits objet de la Campagne, ainsi que le *leaflet* explicatif.
- « **Event** » : toute opération de marketing organisée à l'initiative d'une Marque via la Plateforme, à travers la transmission d'un Règlement aux Influenceurs sélectionnés conformément à l'Article 8 ci-après, dans le but de promouvoir des produits, services et/ou l'image de cet Annonceur (ou, dans le cas d'agences et autres intermédiaires, de ses propres clients).
- « **Candidat** » : toute personne s'étant inscrite à l'event mais n'ayant pas ou pas encore fait l'objet d'une sélection.
- « **Compte personnel** » : le droit d'accès de chaque Candidat, matérialisé par un espace personnel sur la Plateforme.
- « **Contenu** » : tout contenu publié par un Influenceur sur quelconque réseaux social dans le cadre de sa participation à une Campagne publicitaire, quelle que soit la nature de ce contenu (texte, image, vidéo, etc.).

- « **Goodies** » : produits publicitaires mis à la disposition de l'Influenceur par la Marque dans le cadre d'une Campagne publicitaire, qu'il peut être autorisé à conserver en tout ou partie.
- « **Identifiants** » : le moyen d'accès à la Plateforme propre à chaque Candidat, constitué par les renseignements de son compte Facebook (fonctionnalité « Facebook Connect »).
- « **Marques** » : les marques et/ou enseignes clientes de VOÔ souhaitant promouvoir leurs produits, services et/ou image de marque (ou, dans le cas d'agences et autres intermédiaires, les produits, services et/ou image de marque de leurs propres clients) à travers des campagnes publicitaires sous forme d'Events.
- « **Nano influenceur** » : tout visiteur du Site s'étant inscrit sur la Plateforme en tant que Candidat, en son nom propre.
- « **Leaflets** » : documents insérés dans la Box et adressés par VOÔ et la Marque à l'Ambassadeur, contenant l'ensemble des spécifications à respecter dans le cadre de l'Event associé.
- « **Plateforme** » : la plateforme d'intermédiation proposée et gérée par VOÔ, accessible aux Candidats via le Site.
- « **Règlement** » : le document régissant l'Event dans son intégralité par les stipulations qui y sont définies, auquel tout Candidat, Participant et Ambassadeur se soumet.
- « **Réseaux sociaux** » : les réseaux sociaux et autres sites Internet ou applications, tels que spécifiés dans le Règlement, sur lesquels les Influenceurs doivent publier les Contenus Influenceur dans le cadre d'une Campagne publicitaire, tels que (par exemple) les réseaux sociaux Instagram, Facebook ou Twitter.
- « **Site** » : le présent site Internet, à savoir l'ensemble des pages et contenus accessibles sous le nom de domaine voo.paris.
- « **VOÔ** » : la société VOÔ, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN 751 722 2168, dont le siège social est situé 11, Avenue Parmentier 75011 Paris, qui édite, propose et gère le Site Internet et Plateforme de la société.

L'ensemble des termes et expressions ci-avant peuvent être employés aussi bien au singulier qu'au pluriel.

2. Objet de la Plateforme

La Plateforme est conçue, proposée et gérée par VOÔ, et vise à permettre à des Nanos influenceurs de contribuer à des Events initiés par des Marques clientes de VOÔ, en publiant des Contenus relatifs aux produits, services, activités et/ou événements de ces Annonceurs sur différents Réseaux sociaux, moyennant leur inscription, l'acceptation des CGU et du Règlement propre à cette Campagne.

En s'inscrivant à la Plateforme, le Nano influenceur dispose ainsi de la possibilité de candidater à un Event afin de mettre sa visibilité sur Internet au service des Annonceurs clients de VOÔ, et obtenir le cas échéant des *goodies* ou cadeaux de la part de la Marque (selon les conditions fixées, au cas par cas, dans le Règlement de la l'Event concerné).

Pour ce faire, l'Influenceur est invité à renseigner un certain nombre d'informations sur son profil personnel tels que les noms de ses comptes sur les réseaux sociaux, et à remplir un formulaire adapté à chaque type de campagne. En fonction de la pertinence de ces

informations, le Nano influenceur pourra être sélectionné par VOÔ afin de participer à la campagne publicitaire.

3. Accès et navigation

Le Site est publiquement accessible à la navigation, pour tout visiteur disposant d'une connexion Internet, sans condition d'âge et de façon gratuite (hormis les coûts de la connexion Internet, qui resteront en toute hypothèse à la charge du visiteur).

Tout manquement aux obligations du Candidat fixées par les CGU, pourra justifier la suspension sans préavis du Compte de ce dernier, voire sa suppression.

PARTIE 2 : INSCRIPTION ET CANDIDATURE

1. Inscription

L'inscription à la Plateforme ainsi que son utilisation sont réservés aux Nanos influenceurs âgés de plus de 18 (dix-huit) ans à la date de leur inscription, souhaitant candidater à un Event (le « **Candidat** »).

Le Candidat garantit que les informations saisies lors de son inscription sont exactes et sont bien relatives à sa propre personne, quand bien même elles n'auraient pas été saisies par le Nano Influenceur lui-même. L'utilisation du Compte personnel est en effet strictement personnelle et ne saurait être cédée, louée, déléguée ou autrement transférée en tout ou partie à un quelconque tiers.

Le Candidat s'engage à mettre à jour et à corriger les informations liées à son Compte personnel lorsque celles-ci ne seraient plus exactes du fait par exemple d'un changement d'adresse.

2. Candidature

La candidature à l'Event est strictement personnelle et nominative. Une seule candidature par personne sera acceptée pour toute la durée de l'Event.

Il est entendu que les personnes membres du personnel, conjoint et/ou famille et/ou toute personne vivant sous le même toit, de la Marque et de la VOÔ, ne sont pas autorisées à participer à l'Event, ainsi que les personnes ayant quelconque lien juridique avec la VOÔ.

De même, et de façon plus générale, est exclue de la candidature toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'Event, ainsi que les membres de sa famille ou tout autre personne vivant sous le même toit.

Les personnes visées aux deux paragraphes ci-dessus ne peuvent, de ce fait, ni jouer, ni bénéficier, à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit, des dotations décrites à l'article 5 de la Partie 3 des présentes.

La candidature à l'Event implique, pour tout Candidat, l'acceptation sans réserve du présent Règlement de l'Event (le « **Règlement** ») en cochant la case « J'ai lu et j'accepte le Règlement » mentionnée dans l'article 1 de la Partie 3 des présentes.

PARTIE 3 : DÉROULEMENT DE L'EVENT

1. Principe de l'Event

L'Event est constitué de plusieurs étapes dont les modalités sont détaillées ci-dessous.

3.1 : Pour les membres appartenant à la communauté de la VOÔ et y étant inscrits à la date de début de l'Event

Le processus de candidature est le suivant :

- Se connecter au site : www.voo.paris
- Cliquer sur l'encart « [#Nomdel'Event] »
- Se connecter via son compte Facebook
- Remplir le formulaire de candidature à l'Event en renseignant les informations personnelles demandées ainsi que les noms des réseaux sociaux
- Répondre au questionnaire concernant la Marque et ses attentes
- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte le Règlement »

3.2 : Pour les participants non-membres de la communauté de la VOÔ à la date de début de l'Event

Le processus de candidature est le suivant :

- S'inscrire à la communauté VOÔ sur <http://www.voo.paris> grâce au *Facebook Connect*, en renseignant les informations personnelles demandées (champs obligatoires : nom, prénom, sexe, âge, adresse mail, pseudo, mot de passe, adresse postale, numéro de téléphone) dans votre espace personnel, et en cochant la case « J'ai lu et j'accepte les Conditions Générales d'Utilisation » et la « Politique de confidentialité »
- Cliquer sur l'encart « [#Nomdel'Event] »
- Se connecter via son compte Facebook
- Remplir le formulaire de candidature à l'Event en renseignant les informations personnelles demandées ainsi que les réseaux sociaux
- Répondre au questionnaire concernant la Marque et ses attentes
- Cocher la case « J'ai lu et j'accepte le Règlement »

Aucun autre mode de candidature ne sera accepté, et aucune candidature sans l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation et du Règlement.

2. Présélection et sélection des Participants

VOÔ sélectionnera un certain nombre de Candidats qui pourront participer à l'Event (ci-avant et ci-après dénommés ensemble ou séparément « **le(s) Participant(s)** »).

2.1 Présélection

Une première sélection des Participants est réalisée en considération de la conformité du profil de chaque Candidat aux critères de l'Event concerné.

Les critères pris en compte pour évaluer la pertinence peuvent inclure (sans que cette liste ne soit aucunement limitative ni n'engage la VOÔ à prendre en compte tout ou partie de ces critères dans chaque cas) l'objet de l'Event, l'objectif général visé par l'Event, les centres d'intérêts du Participant tels qu'indiqués par ce dernier dans le questionnaire rempli à l'inscription sur la Plateforme, le niveau de qualité des posts de ses réseaux sociaux et le nombre de posts réalisés concernant d'autres marques notamment concurrentes.

Les Candidats sélectionnés devront répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Avoir un compte personnel et public sur Facebook
- Avoir un compte personnel et public sur Instagram
- Avoir une connexion internet

Ainsi que tout autre critère mentionné dans le Règlement.

Les Participants présélectionnés devront inviter le nombre de personne de leur entourage mentionné dans le Règlement (ci-après dénommés « **les Invités** ») à participer à l'Event, à compter de leur pré-sélection et jusqu'à

Pour ce faire, les Participants transmettront à leurs Invités, par le moyen de leur choix, un lien de redirection sur la plateforme. L'acceptation de cette invitation est matérialisée par l'inscription de l'Invité sur la plateforme via ledit lien.

2.2 Sélection

La sélection finale des Candidats se fera en respect du principe du « Premier arrivé Premier servi » (PAPS). Ainsi, les premiers Candidats détenant l'ensemble des critères cumulatifs susvisés, et notamment l'acceptation du nombre d'Invités requis aux invitations envoyées, seront sélectionnés (ci-après dénommés les « **Participants** »).

Les Participants seront placés sur une liste d'attente, et pourront participer à l'Event dans la limite des places disponibles, en prenant en compte notamment les éventuels désistements d'un ou plusieurs autre(s) Participant(s). La VOÔ se réserve ainsi le droit discrétionnaire de ne pas valider la candidature de certains Participants, au motif notamment d'un trop grand nombre de demande par rapport aux besoins de l'Event.

Les Candidats finalement sélectionnés reçoivent un message confirmant leur participation. L'absence de réception de ce message de confirmation signifie que l'Influenceur n'a finalement pas été sélectionné et n'a partant aucun droit de participer à la Campagne publicitaire.

En toute hypothèse, et de manière générale, le Candidat comprend et accepte qu'il n'a aucun droit à être sélectionné pour une Campagne publicitaire donnée, et que ni VOÔ ni la Marque n'ont aucune obligation de lui adresser des propositions ou invitations en ce sens.

Les Participants ainsi sélectionnés après l'ensemble des étapes de la sélection seront dénommés Ambassadeurs.

3. Mise en place de l'Event

3.1 Réception de la Box

Les Ambassadeurs recevront par voie postale un colis contenant la Box correspondant à l'Event (ci-après la « **Box** ») à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, dans un délai maximum d'une semaine après la clôture de la période de sélection.

Il est précisé que les Ambassadeurs devront notifier la réception de la Box sur la plateforme, afin de passer à l'étape suivante.

En cas d'aléas tels que la perte de la Box par le transporteur, il est entendu que ce dernier est pleinement responsable. A cet égard, la VOÔ s'exonère de toute forme de responsabilité à l'égard des Ambassadeurs, et ne pourra procéder à un nouvel envoi de la Box. En contrepartie de cet aléa, la VOÔ inscrira automatiquement l'Ambassadeur concerné à un prochain Event détenant les mêmes critères, et ré attribuera le crédit sur le compte de l'Ambassadeur.

De l'accord exprès des parties, ces produits, matériels et goodies ont valeur de cadeaux octroyés à l'Influenceur à titre publicitaire, et ne constituent en aucun cas un quelconque salaire ou une quelconque rémunération de l'Influenceur.

3.2 Publications des Contenus

Les Ambassadeurs sélectionnés selon les modalités susvisées devront organiser leur Event grâce au colis envoyé par la VOÔ, et convier leurs Invités à participer à cet Event.

Les Ambassadeurs devront suivre les étapes décrites dans la fiche explicative « *leaflet* », en relevant un certain nombre de défis à réaliser au choix. Les Ambassadeurs ont 21 (vingt-et-un) jours à compter de la notification de réception de la Box pour publier les Contenus demandés sur leurs réseaux sociaux sans limite de publication, afin de promouvoir l'Event et la Marque associée.

3.3 Strict respect du Règlement

Le Règlement de l'Event est disponible dès l'étape de candidature du Candidat, et a vocation à s'appliquer pendant toute la durée de l'Event. Aussi, chaque Ambassadeur s'engage à assurer la conformité de sa participation à l'Event concerné conformément à ce Règlement.

A ce titre, le Règlement engage l'Ambassadeur sélectionné à l'égard de VOÔ.

Le Règlement comprendra les détails de la Campagne publicitaire, tels que, par exemple :

- Les dates de la Campagne publicitaire ;
- La nature des produits, services, activités ou événements à promouvoir ;
- Les types de Contenus à concevoir et publier ;
- Les Réseau(x) social(ux) concerné(s) ;
- Les conditions spécifiques de mise à disposition des produits et matériels fournis pour les besoins de la Campagne publicitaire (le cas échéant).

Le Règlement pourra également inclure un certain nombre d'éléments et/ou de consignes devant obligatoirement être intégrés et/ou pris en compte dans les Contenus pour l'Event concerné, notamment dans le cas où les produits, services, activités ou événements à promouvoir font l'objet de réglementations publicitaires particulières.

Tout manquement de l'Ambassadeur aux spécifications du Règlement sera susceptible d'entraîner son exclusion de l'Event en cours, une demande de retrait total ou partiel des Contenus, voire la suspension ou la résiliation de son Compte personnel.

4. Désignation des Gagnants

4.1 Attribution d'un nombre d'étoiles

La VOÔ attribuera un certain nombre d'étoiles à chaque Ambassadeur en fonction des Contenus publiés sur ses réseaux sociaux, en ne comptabilisant pas les *stories* dans cette attribution.

La note totale sera attribuée sur 5 étoiles. Pour ce faire, VOÔ se basera sur les critères ci-dessous :

- Esthétique : qualité esthétique générale des Contenus publiés ;
- Quantité : nombre de Contenus publiés ;
- Invités : respect du nombre d'Invités, apparaissant sur l'ensemble des Contenus ;
- Questionnaire : nombre de questionnaires qualitatifs fournis par la VOÔ que l'Ambassadeur aura fait remplir à ses Invités à la suite de l'Event ;
- *Hashtags* : respect des *hashtags* complémentaires mentionnés dans la description de ses posts ;

Cette note sera bloquée le dernier jour de l'Event.

4.2 Nomination du Meilleur Ambassadeur

Les profils des 3 (trois) Ambassadeurs ayant obtenu la meilleure note générale à la fin de l'Event sur leurs Contenus seront envoyés à la Marque pour sélection du Meilleur Ambassadeur.

Il est entendu que tout Contenu posté après la date de la fin de l'Event ne pourra être pris en compte dans la sélection du Meilleur Ambassadeur.

La VOÔ enverra un e-mail à l'Ambassadeur désigné par la Marque, le notifiant de sa désignation en tant que gagnant de l'Event et ainsi « Meilleur Ambassadeur – #NomdelEvent » (ci-après désigné le « **Meilleur Ambassadeur** »). Il remportera la dotation décrite dans l'article 5 du présent Règlement.

5. Dotation

La dotation du Meilleur Ambassadeur est celle expressément mentionnée et décrite dans le Règlement propre à chaque Event (ci-après dénommée « **la Dotation** »).

Le Meilleur Ambassadeur sera contacté par courriel et/ou téléphone aux adresses et/ou numéros indiqués lors de son inscription à l'Event, dans un délai maximum de 4 (quatre) semaines à compter de la fin de l'Event afin de lui expliquer les modalités de récupération de sa Dotation. Il est entendu que, si le Meilleur Ambassadeur ne peut être contacté dans les 8 (huit) semaines suivant la clôture des votes, il perdra sa Dotation.

6. Système des crédits

6.1 Attribution des crédits

Lors de leur inscription sur la plateforme de la VOÔ, chaque Candidat se voit attribué 1 (un) « crédit ». Lorsqu'il s'inscrit sur un Event, le Candidat est automatiquement débité d'un crédit.

6.2 Ré attribution des crédits

Les règles relatives à la réattribution des crédits sont les suivantes :

- Si le Candidat est présélectionné, il doit envoyer ses invitations directement depuis le site www.voo.paris. Pendant cette période d'invitation son crédit reste débité.
- Si le Candidat est présélectionné, mais ne valide pas ses invitations dans les temps, il n'est donc pas sélectionné comme Ambassadeur et récupère ainsi automatiquement son crédit ;
- Si le Candidat valide ses invitations et est sélectionné comme Ambassadeur, son crédit reste débité ;
- Si le Candidat ne correspond pas aux critères de la Marque et n'est pas présélectionné, il récupère automatiquement son crédit ;
- Pour récupérer son crédit, l'Ambassadeur devra poster les Contenus demandés sur ses réseaux sociaux, obtenir une note minimale de 3 sur 5 et respecter les règles mentionnées dans le présent Règlement ;
- **Si l'Ambassadeur ne respecte pas les règles du présent Règlement et ne se voit pas attribuer la note minimale de 3 sur 5, aucun crédit ne lui sera attribué et il ne pourra plus participer à un autre Event de la VOÔ.**

7. Invitation à des événements

Dans le cadre des Events, les Ambassadeurs pourront se voir invités à participer à des événements ou activités, organisés par la Marque et/ou par VOÔ.

A cet égard, l'Ambassadeur s'engage à adopter un comportement conforme aux règles d'hygiène, de sécurité et de manière générale à toutes consignes fixées par la Marque et/ou par VOÔ, et en toute hypothèse à s'abstenir de tout comportement violent, dangereux, discourtois, illicite ou d'une quelconque autre manière préjudiciable à l'image de la Marque et/ou de VOÔ ou à la sécurité des biens et des personnes.

PARTIE 4 : ENGAGEMENTS DE L'AMBASSADEUR

1. Obligations de l'Ambassadeur

L'Ambassadeur déclare et garantit disposer de tous droits, autorisations et qualités requises, en ayant le cas échéant avoir dûment procédé aux formalités nécessaires auprès de tous organismes compétents, afin de pouvoir licitement accepter les CGU, utiliser la Plateforme et participer aux Events.

Lorsqu'il a été sélectionné pour un Event, l'Ambassadeur s'engage à participer activement à cet Event en publiant des Contenus de quantité et de qualité suffisantes, en tenant compte des modalités de l'Event et en toute hypothèse dans le strict respect du Règlement. En particulier, l'Ambassadeur s'engage à intégrer systématiquement les mentions listées comme obligatoires au sein du Règlement dans chacune des descriptions des Contenus publiés dans le cadre de l'Event concerné.

Sauf demande contraire expresse de VOÛ ou de la Marque concernée, l'Ambassadeur s'engage à laisser les Contenus Influenceur en ligne, de façon publiquement accessible et tels exactement qu'ils ont été initialement mis en ligne, pendant une durée minimale de **trois (3) ans** à compter de leur mise en ligne. Ce paragraphe ne s'applique pas aux Contenus Influenceur par nature temporaires tels que les « *stories* » Instagram.

L'Ambassadeur garantit que les Contenus qu'il publie ou relaie sont licites et ne portent atteinte à aucun droit d'aucun tiers, en ce compris, mais sans s'y limiter, tous droits d'auteur, droits de marques, dessins et modèles et/ou droits de la personnalité.

Afin de limiter les risques liés à l'utilisation non autorisée d'œuvres protégées par un droit d'auteur, l'Ambassadeur se doit d'utiliser uniquement des images et pistes sonores issues de banques de fichiers libres de droit ou en licence libre, telles que les catalogues de musiques proposés le cas échéant par les Réseaux sociaux (à l'exemple du réseau Instagram).

Le cas échéant, l'Ambassadeur garantit disposer de tous les droits et autorisations nécessaires pour publier les Contenus.

De manière générale, l'Ambassadeur s'engage à ne publier aucun Contenu susceptible de porter atteinte aux intérêts ou à l'image de marque de VOÛ ou d'une Marque, en ce compris (mais sans que cette liste soit limitative) :

- Des Contenus injurieux, diffamatoires, haineux ou autrement illicites ;
- Des Contenus portant atteinte aux droits d'un tiers, en ce compris notamment des droits de propriété intellectuelle ou des droits de la personnalité ;
- Des Contenus à caractère pornographique ou incluant de la nudité ;
- Des Contenus à caractère polémique ou politique ;
- Des Contenus constitutifs de dénigrement ou dépréciant sous une forme quelconque l'image de marque de la Marque ;
- Des Contenus relatifs aux produits, services ou activités d'un concurrent de la Marque, ou faisant apparaître d'une quelconque manière un quelconque logo, une quelconque marque, un quelconque signe distinctif ou la dénomination commerciale d'une quelconque société autre que la Marque ;
- Des Contenus trompeurs ou dolosifs à l'égard des qualités réelles des produits, services et activités de la Marque.

Conformément aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP), l'Ambassadeur devra indiquer, dans chacun des Contenus publiés dans le cadre de la Campagne publicitaire, l'existence d'une collaboration commerciale entre lui et la Marque. Cette indication pourra être insérée par tout moyen en lien avec la nature et le mode de publication du Contenu (texte accompagnant la photo, texte en surimpression sur la photo, mention orale au début de la vidéo, hashtag en début de liste, etc.). Sauf contrainte opérationnelle ou technique objective, l'Ambassadeur utilisera pour ce faire les formules « *en partenariat avec* », ou « *sponsorisé par* », précédées d'un *hashtag*.

L'Ambassadeur s'engage à informer sans délai VOÛ de toute difficulté rencontrée ou constatée dans le cadre de la Campagne publicitaire, en particulier dans l'hypothèse où un Contenu **(i)** serait signalé ou retiré du Réseau social concerné, ou **(ii)** donneraient lieu à des réactions négatives, polémiques, abusives, injurieuses, dénigrantes ou diffamatoires de la part du public (« *bad buzz* »), ou de façon plus générale à toutes réponses ou réactions de ce public susceptibles de nuire à l'image de marque et/ou à la réputation de VOÛ ou de la Marque concerné. Dans une telle situation, l'Ambassadeur s'engage à se conformer

exactement et sans délai aux instructions qui lui seraient données par VOÔ, et en toute hypothèse à faire ses meilleurs efforts pour faire cesser ou à tout le moins limiter l'impact de la situation, y compris en modérant les commentaires abusifs ou illicites.

De façon générale, l'Ambassadeur s'engage à communiquer à VOÔ, à première demande écrite de cette dernière ou de la Marque concerné, toute information permettant de vérifier son bon respect des présentes CGU et du Règlement.

L'Ambassadeur garantit l'ensemble de ses engagements et déclarations stipulés aux présentes, et s'engage à tenir VOÔ indemne de toute réclamation, contestation, plainte ou action de toute nature introduite par un quelconque tiers, ainsi que de toute sanction de toute nature d'une quelconque autorité ou juridiction, lorsque cette réclamation, contestation, plainte, action ou sanction aurait pour fondement ou pour origine le non-respect de ses obligations par l'Ambassadeur. Cette garantie couvre notamment (mais sans s'y limiter), outre le montant des condamnations pécuniaires, l'ensemble des frais supportés par VOÔ pour la défense de ses intérêts, tels que des frais d'assistance juridique et/ou de représentation en justice.

8. Cession de droits d'auteur

En publiant un Contenu dans le cadre d'un Event issu de la Plateforme, l'Ambassadeur consent à céder à VOÔ ainsi qu'à la Marque l'ensemble des droits de reproduction et droits de représentation afférents à ce Contenu.

Par « droits de reproduction », est entendu le droit de copier, imiter, modifier, transposer, traduire, adapter, synchroniser, augmenter, couper, intégrer, numériser, dupliquer et/ou imprimer tout ou partie du Contenu, sur tous supports et par tous moyens connus ou inconnus à la date des présentes CGU, par elle-même (VOÔ) ou par l'intermédiaire de tout tiers de son choix.

Par « droits de représentation », est entendu le droit de publier, projeter, diffuser, mettre en ligne, mettre à disposition, partager, relayer, communiquer ou envoyer tout ou partie du Contenu, auprès de tout tiers et de tout public, par tous moyens connus ou inconnus à la date des présentes CGU, par elle-même (VOÔ) ou par l'intermédiaire de tout tiers de son choix.

La cession est consentie à titre exclusif et gratuit au profit de VOÔ, pour toute la durée des droits correspondants, pour tous pays et territoires. Elle inclut le droit de céder ou de licencier tout ou partie des droits cédés à tout tiers à la seule discrétion de VOÔ (en ce compris, mais sans s'y limiter, au profit de la Marque concerné).

La cession est consentie pour toute exploitation du Contenu sur le réseau internet et notamment sur les réseaux sociaux, sans que cette liste soit limitative, comme Instagram et Facebook. Il est en outre entendu que pour les sites de réseaux sociaux, la VOÔ et la Marque ne peuvent conserver la maîtrise de la circulation de l'Image des Ambassadeurs, ces derniers reconnaissent et acceptent qu'elle sera susceptible d'être visible en ligne au-delà de la durée de cession définie ci-dessus ainsi que pour toute la durée de vie des pages et/ou comptes concernés.

L'Ambassadeur garantit disposer de tous droits et autorisations nécessaires pour consentir valablement cette cession, et s'engage à apporter toute preuve écrite permettant d'établir ces droits et autorisations à première demande de VOÔ.

Toute utilisation autre que celles définies au présent article 8 devra être soumise à l'accord écrit et préalable des Ambassadeurs.

9. Droit à l'image

Dans l'hypothèse où les Contenus feraient apparaître l'image reconnaissable de l'Ambassadeur, ce dernier octroie à la Marque et à VOÛ l'autorisation gratuite et exclusive d'exploiter cette image via l'exploitation des Contenus concernés, par tous moyens et sur tous supports appropriés, dans tous pays et territoires et pour une durée de trois (3) ans ou pendant toute la durée de protection des droits de propriété intellectuelle lorsque le Contenu est protégé par un droit d'auteur objet de la cession ci-dessus consentie, aux fins de promotion des produits, services et/ou images de marque faisant l'objet de la Campagne publicitaire.

De convention expresse, les présentes CGU n'ont pas pour objet l'exploitation de l'image de l'Ambassadeur en tant que telle, mais vise à capitaliser sur la notoriété, la visibilité et/ou l'expertise associés au nom de l'Ambassadeur pour promouvoir les produits, services et/ou images de marque objets de la Campagne publicitaire. En particulier, l'Ambassadeur n'est pas spécifiquement chargé de faire apparaître son image dans le cadre des Contenus.

De même, de convention expresse, l'Ambassadeur conserve la maîtrise éditoriale et esthétique des Contenus, dans le seul respect des stipulations du Règlement et des présentes CGU. Ni la Marque ni VOÛ n'ont vocation à exercer l'activité de production des Contenus.

Dans l'hypothèse où les Contenus feraient apparaître l'image reconnaissable de tiers personnes physiques, l'Ambassadeur s'engage à obtenir de ces derniers une autorisation écrite d'exploitation de leur image à des conditions identiques à celles du présent Article, et à communiquer cette autorisation à VOÛ à première demande ; l'Ambassadeur est seul responsable de la recherche et de l'obtention de cette autorisation, et de sa transmission à VOÛ. A défaut de pouvoir obtenir une telle autorisation, l'Ambassadeur s'engage à s'abstenir de toute utilisation de l'image des tiers concernés dans les Contenus dans le cadre des présentes CGU.

10. Confidentialité

L'Ambassadeur s'engage, sauf autorisation préalable et écrite de la Marque, à respecter et à maintenir la stricte confidentialité de l'ensemble des informations reçues par la Marque et notamment, sans que cela puisse s'y limiter, celles communiquées dans le Règlement.

En outre, l'Ambassadeur s'engage à faire respecter ledit engagement de confidentialité auprès de toute personne attachée à ses services à quelque titre que ce soit.

Cet engagement de confidentialité ne s'applique pas à l'utilisation ou divulgation d'informations confidentielles lorsque ladite utilisation ou divulgation résulte de l'application d'une disposition légale ou réglementaire, d'une décision de justice définitive ou d'une sentence arbitrale.

11. Responsabilité

L'Ambassadeur demeurera responsable de plein droit du respect de ses obligations au titre des présentes CGU, quand bien même il en déléguerait l'exécution en tout ou partie à un quelconque tiers, et/ou se ferait assister par un quelconque tiers pour leur exécution.

VOÛ ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences des décisions prises par les Annonceurs affectant le déroulement de la Campagne publicitaire, en ce compris toutes décisions d'annulation, de suspension, d'interruption ou de report de la Campagne publicitaire, ainsi que toutes décisions de modification des modalités de la Campagne publicitaire telles que stipulées dans le Règlement. L'Ambassadeur comprend et accepte en conséquence qu'il ne pourra poursuivre ou exiger aucun dédommagement ou indemnisation d'aucune nature auprès de VOÛ, dans le cas où une décision de la Marque lui causerait un quelconque grief, dommage ou préjudice, en ce compris tous

manques à gagner ou pertes de chance, et ce quelle que soit la cause ou la raison de la décision de la Marque.

11.1 Responsabilité de VOÔ

VOÔ se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la nomination du Meilleur Ambassadeur si des circonstances exceptionnelles l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

VOÔ peut, pour des raisons exceptionnelles, s'arroger le droit d'attribuer des lots différents de ceux prévus au présent Règlement. Les lots de remplacement seront de même valeur que ceux prévus initialement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

VOÔ sera déchargée de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries environnementales...) qui priverait en tout ou partie le Meilleur Ambassadeur de l'obtention de son gain.

11.2 Responsabilité de l'Ambassadeur

L'Ambassadeur répond seul et en son nom propre de l'utilisation de son Compte personnel, quand bien même il aurait confié, autorisé ou permis par sa négligence l'utilisation de ce Compte personnel par un tiers.

L'Ambassadeur est de même seul responsable de la sécurité et de la confidentialité des Identifiants liés à son Compte personnel. En cas de perte ou de compromission de ses Identifiants, ou plus généralement de suspicion d'un risque d'accès non autorisé à son Compte personnel, l'Ambassadeur s'engage à modifier immédiatement ses Identifiants via les outils mis à disposition par la société éditrice du réseau social Instagram, et à en informer sans délai VOÔ.

PARTIE 5 : STIPULATIONS DIVERSES

1. Propriété intellectuelle

Aucune stipulation des CGU ne saurait être interprétée comme octroyant au Visiteur un quelconque droit sur les éléments constitutifs du Site ou de la Plateforme, ni sur les marques, dessins, logos, textes, illustrations, logiciels, éléments sonores et visuels de VOÔ ou exploités par cette dernière.

De façon générale, le Visiteur n'est autorisé à faire aucun usage des éléments susvisés qui excéderait ou serait incompatible avec une utilisation normale du Site et de la Plateforme, à savoir la simple consultation du Site et l'utilisation de la Plateforme conformément aux présentes CGU.

2. Données à caractère personnel

VOÔ accorde une importance cruciale à la protection de la vie privée de ses utilisateurs.

Pour en savoir plus sur la manière dont VOÔ traite les données à caractère personnel de l'ensemble des Candidats, ceux-ci peuvent consulter la **Politique de protection de la vie privée** de VOÔ à tout moment en bas de page de la plateforme, ou dans leurs espaces personnels.

Il est précisé que cette dernière **ne fait pas partie** des CGU et n'a qu'une valeur informative à l'égard de l'ensemble des Candidats.

3. Réclamations

Toute éventuelle réclamation relative à l'Event ou à l'utilisation de la plateforme de la VOÔ doit être adressée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'1 (un) mois maximum après la fin dudit Event à l'adresse suivante :

VERY GOOD MOMENT (VOÔ) - #NOMDEL'EVENT
11 avenue Parmentier
75011 Paris

4. Indépendance

Aucune clause des CGU ne saurait être interprétée comme instituant un quelconque lien de représentation, de dépendance ou de subordination entre l'Ambassadeur et VOÔ.

Il est par ailleurs précisé que VOÔ agit, dans le cadre de l'organisation des Events, en qualité d'intermédiaire entre la Marque et les Ambassadeurs concernés, au sens de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques (dite « loi Sapin »).

Sans préjudice de ce qui précède, l'Ambassadeur s'interdit expressément de contracter directement avec la Marque ou de recevoir un quelconque paiement ou avantage directement de la part de ce dernier, pour des prestations équivalentes, similaires ou associables à celles réalisées dans le cadre des présentes CGU pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de la Campagne publicitaire concernée.

5. Mise à jour

VOÔ se réserve le droit de mettre à jour ou modifier les présentes CGU à tout moment.

Les Ambassadeurs en seront avertis par le biais d'un e-mail d'information dès la date de la mise à jour. En naviguant sur le site et en utilisant la plateforme, les Ambassadeurs sont réputés accepter sans réserve les CGU dans leur nouvelle version afin de pouvoir poursuivre leur activité sur la plateforme, et ne pourront se prévaloir d'un quelconque défaut de connaissance ou d'acceptation de ces dernières.

En cas de désaccord avec le contenu des nouvelles CGU, les Ambassadeurs disposeront de la faculté de supprimer leur Compte personnel conformément à l'Article 17.a ci-après.

6. Résiliation

6.1 Résiliation au choix de l'Influenceur

L'Influenceur dispose de la faculté de supprimer son Compte Influenceur à tout moment via la Plateforme, sous réserve de s'être pleinement acquitté au préalable de toute obligation qui pourrait lui incomber au titre notamment d'une Campagne publicitaire en cours.

La suppression du Compte Influenceur entraîne de plein droit résiliation des CGU à l'égard de l'Influenceur concerné, sauf pour les clauses dont l'objet implique par nature la persistance de certaines obligations après la suppression du Compte Influenceur, telles qu'en particulier la clause de cession de droits d'auteur stipulée à l'Article 10 ci-avant ainsi que la clause relative au droit d'image stipulée à l'Article 11 ci-avant.

6.2 Résiliation pour faute de l'Influenceur

VOÔ se réserve le droit, en cas de manquement constaté aux CGU, de suspendre le Compte Influenceur de l'Influenceur concerné.

Dans l'hypothèse de manquements graves et/ou répétés, VOÔ pourra, après avoir mis en demeure l'Influenceur concerné de fournir des justifications appropriées, procéder à la suppression de son Compte Influenceur, sans qu'il puisse en résulter pour ce dernier aucun droit à indemnisation.

La suppression d'un Compte Influenceur s'entend comme la résiliation des CGU à l'égard de l'Influenceur concerné aux torts exclusifs de ce dernier, sauf pour les clauses dont l'objet implique par nature la persistance de certaines obligations après la suppression du Compte Influenceur, telles qu'en particulier la clause de cession de droits d'auteur stipulée à l'Article 10 ci-avant. Cette résiliation s'entend par ailleurs sans préjudice de l'indemnisation qui pourrait être due à VOÔ au titre des préjudices subis du fait du comportement de l'Influenceur.

7. Disqualification

Les Candidats autorisent toutes vérifications quant à leur identité, leur âge, leur adresse et leur numéro de téléphone par la VOÔ dans le cadre de l'Event. Toute candidature non conforme au présent Règlement, incomplète ou comportant des coordonnées erronées sera considérée comme irrecevable.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de participer à l'Event de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son auteur ET/OU utilisateur. La VOÔ pourra annuler tout ou partie de l'Event s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la candidature sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la candidature à l'Event ET/OU de la détermination du Meilleur Ambassadeur. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux auteurs ayant commis la fraude ET/OU de les poursuivre devant les juridictions compétentes.

Enfin, toute personne ne respectant pas les règles de la VOÔ susvisées pourra se voir disqualifiée de l'Event.

8. Correspondance

Toute communication, question ou contestation relative aux CGU, au Site ou à la Plateforme doit être adressée à VOÔ par email à l'adresse électronique hello@voo.paris, ou par courrier postal à l'adresse du siège social de VOÔ (11 Avenue Parmentier, 75011 PARIS). Tout envoi d'un courrier postal doit être doublé de l'envoi d'une copie du même courrier par email.

Toute communication à l'Ambassadeur sera, sauf demande contraire, expresse et écrite de la part de cet Ambassadeur, adressée par VOÔ à l'adresse de courrier électronique, à

l'adresse postale ou au numéro de téléphone associé(e) au Compte de cet Ambassadeur à la date de l'envoi.

9. Droit applicable et juridiction compétente

Dans l'hypothèse où **(i)** le visiteur serait un professionnel utilisant le site et/ou la plateforme a des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, ou représente un tel professionnel, ainsi que dans l'hypothèse où **(ii)** le visiteur serait un ressortissant ou serait domicilié sur le territoire d'un autre état que la France, toute contestation, différend, réclamation ou litige concernant l'existence, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGU sera soumis(e) au droit français, et tranche(e) par les juridictions compétentes du ressort de paris, nonobstant toute pluralité de défendeurs et tout appel en garantie.

10. Litiges

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étai(en)t déclarée(s) nulle(s) ou inapplicable(s), les autres clauses resteraient en vigueur.

L'Event et le présent Règlement sont soumis exclusivement au droit français.

Tout différend né à l'occasion de cette Event fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Les tribunaux de la juridiction de Paris seront seuls compétents pour traiter de la survenance d'un litige relatif à la validité, l'application ou l'interprétation du présent Règlement.